



La Crazette

n°61

Bulletin Municipal de Cras – janvier 2024

Édito

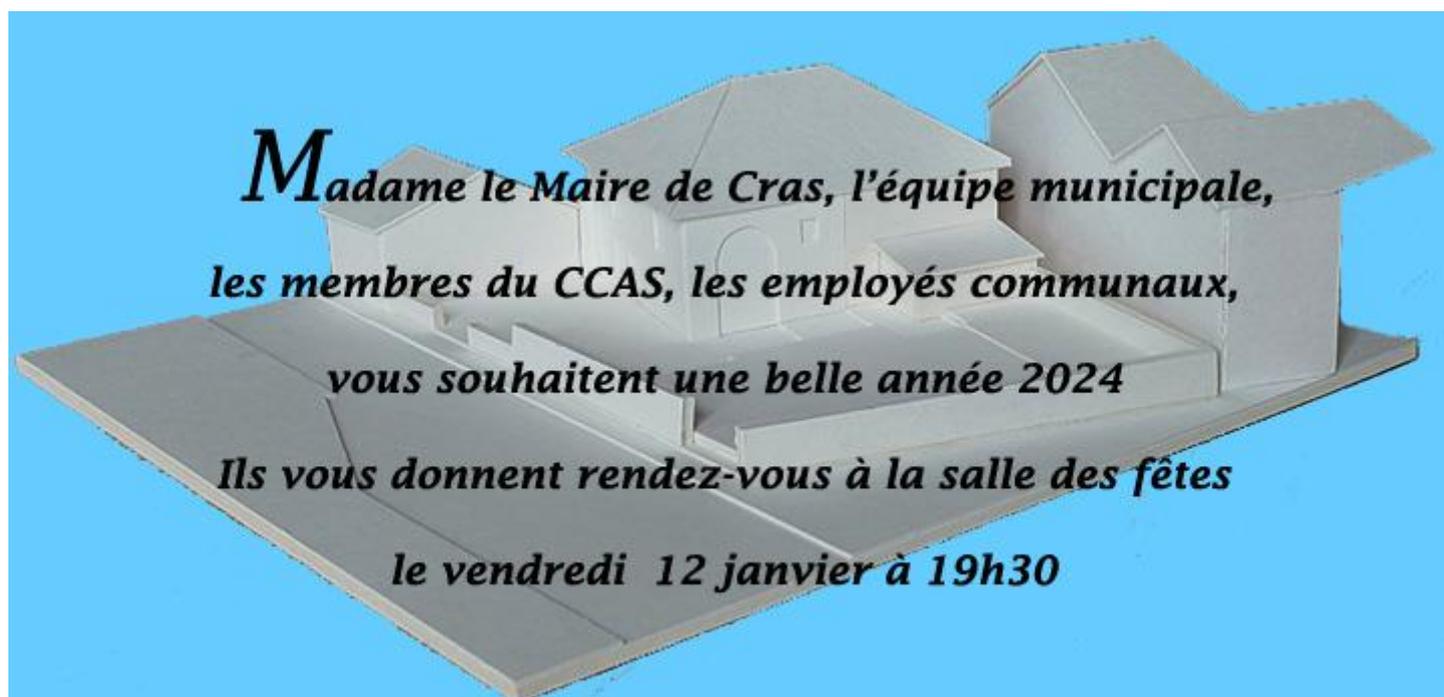
Chers habitants de CRAS,

Vous êtes destinataires de la dernière parution de notre journal communal, qui clôturera l'année 2023. Une année bien difficile pour certains d'entre nous, dont moi-même. Il reste essentiel d'aller vers les autres, famille, amis, voisins, pour encore et toujours montrer que la solidarité, les échanges, l'entraide sont les piliers incontournables du bien vivre ensemble. Je souhaite à toutes et tous de traverser cette période de fêtes de fin d'année auprès de celles et ceux qui leur sont chers. Prenez grand soin de vous et de vos proches.

L'équipe municipale et moi-même vous attendons nombreux, le vendredi 12 janvier 2024 à 19 heures 30 pour la traditionnelle soirée des voeux, autour du verre de l'amitié et de la non moins traditionnelle tartine de pétafine.

Recevez toute notre respectueuse amitié.

Le Maire et son équipe
Nicole DI MARIA



Infos pratiques

Horaires et permanence mairie

La mairie est ouverte le lundi de 14 à 17h, le mercredi de 9h à 12h, et sur rendez-vous.

Tel 04 76 07 94 10

Email : mairie.cras@laposte.net

Site : cras38.fr

La mairie sera fermée du jeudi 28 décembre au vendredi 5 janvier (inclus)



Ça se passe à Cras

Les illuminations de Noël sont de retour au village

Pour mémoire le conseil municipal a décidé en novembre 2022 de financer sur 3 ans un projet d'acquisition et d'installation de guirlandes électriques destinées aux illuminations de Noël. La deuxième tranche de travaux s'est achevée il y a quelques jours. Petits et grands peuvent maintenant admirer chaque soir les 9 guirlandes disséminées aux quatre entrées principales de la commune, et dans la partie "centre village".

Mise aux nouvelles normes électriques de l'atelier communal

Bien que toujours en bon état de fonctionnement, le réseau électrique interne du bâtiment principal de l'ex "ténement David" a quelque peu souffert il y a deux ans lors du désamiantage et du remplacement de la toiture. Un nouveau câblage, un éclairage par leds et de nouvelles fonctionnalités font place aux anciens équipements datant d'une quarantaine d'années. En plus l'électrification du prochain laboratoire attenant au four à pain, destiné aux boulangers, complètera ce projet.

La fin des travaux est prévue en janvier.

Départ de Joël, employé communal

Après une année de "bons et loyaux services", Joël Crosat-Mestrallet n'a pas souhaité renouveler son contrat à temps partiel avec la commune en novembre dernier. Il se recentre sur son activité principale – l'horticulture et le paysagisme – qui a beaucoup progressé pour lui ces derniers mois. Joël donne rendez-vous à tous dans ses serres sur la commune de Poliénas. Nous lui souhaitons bonne chance dans cette profession où il excelle.

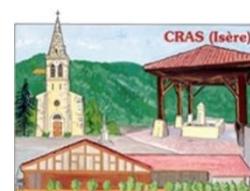
Responsable de la publication : Nicole Di Maria

Impression & Distribution : Mairie de Cras

Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort

Comité de lecture : Marité Chanal, Catherine Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort

Contribution & Photos : Bénédicte Cheval, Catherine Delacour, Jean-Marie Delacour, Laurence Fort, Julien-Michel Issartel, Chloé Lechat, Franck Michel, Gérard Veyret, Catherine Watré, sites Bonjour Darling, Greenpeace, SMVIC



Réhabilitation de l'ancienne cure

Quelques habitants du village s'étaient joints au conseil municipal le 8 novembre pour assister à la présentation de l'avant-projet de réhabilitation de l'ancienne cure, organisée par monsieur Martinelli, architecte mandaté par le conseil. Après présentation du projet et débat, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre le projet et d'engager le dépôt de permis de construire auprès du service instructeur de la (SMVIC) Communauté de Communes de Saint Marcellin Vercors Isère.

André BURRIAND nous a quittés



En août dernier, André s'est "éteint" tranquillement au foyer logement de Tullins où il résidait depuis quelques années.

Né à Cras en 1926, dans la maison familiale de la combe du Moulin, il fréquente jusqu'à l'âge de 14 ans l'école de Cras (classe unique tenue par Madame Balme), et entre ensuite dans le monde du travail. C'est pour lui un grand regret, qui ne le quittera jamais, que de n'avoir pas pu poursuivre ses études. André va travailler à la scierie Chatenay de Cras (où se trouve le bâtiment occupé par Aplomb).

Ses parents sont paysans, il faut des bras à la ferme car la mécanisation agricole est peu adaptée pour les petites exploitations, qui plus est, situées dans les coteaux. André va donc seconder son père après son travail à la scierie. Appelé à effectuer son service militaire après la seconde guerre mondiale, il se retrouve à Grenoble au 6^{ème} BCA (Bataillon de Chasseurs Alpains) pour effectuer ses classes, avant de suivre son unité en Autriche, dans la région d'Innsbruck. Il apprend à skier et devient l'un des meilleurs du bataillon puisqu'il intègre la fameuse section d'éclaireurs-skieurs !

De retour à la vie civile il va, comme beaucoup d'agriculteurs de l'époque, endosser une seconde profession car les petites exploitations ne sont plus suffisantes pour vivre décemment. André va travailler à Fures et Tullins, successivement chez Lux, Transfor, Rival, la Séfi et enfin terminer sa carrière à Cras chez Eurogaine (devenu ensuite Capifil).

Durant leur retraite André et son épouse, férus de randonnées, arpentent les massifs alpins et réalisent de nombreux voyages en France. Ce sont aussi des membres actifs du comité des fêtes.

André fut conseiller municipal à l'époque du maire Joseph Mermet-Gerlat.

L'équipe municipale renouvelle ses condoléances à toutes les familles.

Les personnes décédées en 2023

Simone SUIFFON
Camys NAIT SIDOUS
François DI MARIA
André BURRIAND
René MICHEL

Echos du Conseil Municipal

Les procès-verbaux complets et validés des conseils municipaux sont consultables en mairie ou sur le site Internet officiel de la commune cras38.fr. Vous trouverez ci-dessous un résumé des derniers procès-verbaux d'août, octobre et novembre.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 août 2023

En introduction, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-22 ET 23 : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET LES GROUPEMENTS DE COMMUNES REGROUPANT MOINS DE 15000 HABITANTS (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L. 332-8-3° du Code Général de la Fonction Publique)

Le Conseil Municipal délibérant, décide à l'unanimité la création à compter du 1er/11/23 d'un emploi d'agent technique en milieu rural dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 17 heures 30 minutes hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou un agent contractuel en CDI pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. A l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement au grade d'adjoint technique C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2023-24 : DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le CM décide de désigner un coordonnateur d'enquête INSEE chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

2023-25 : TE38 PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX RÉSEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA BASCULE

Après exposé, le CM prend acte et approuve à l'unanimité :

- Le projet de travaux route de la Bascule et du plan de financement de l'opération.

Prix de revient prévisionnel : 8 334€ TTC / Financements externes : 4 818€

Participation prévisionnelle : 3 516€ (260€ de frais TE38 + 3256€ de contribution aux investissements)

- Sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 260€. Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

- Sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 3 256€.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire. Pour un paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50% puis solde.

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture d'une classe : Mme le Maire informe de la fermeture définitive de la classe élémentaire recevant le cycle 3. Tout sera regroupé à Morette à la rentrée. Une partie des matériels de cette classe sera prêtée aux classes de Morette, dans le cadre d'une convention.

Marché de Noël : Sur proposition de Mme BANCHERI, le marché de Noël sera à nouveau présent dans la salle des fêtes du village, le samedi 9/12/23. Il sera couplé avec le Téléthon, où l'association Atout Cras proposera une vente de pain et de viennoiseries.

M. MARTOIA fait un point sur les travaux en cours : amélioration de la sécurité sur les routes départementales RD153 et RD 201, assemblage des jeux pour enfants près du rond-point de la Bascule.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2023

En introduction, le procès-verbal de la séance du 23 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-26 : SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC LA PREFECTURE : CHANGEMENT D'OPERATEUR DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.

Le CDG38 a fait le choix de mettre fin à la prestation de télétransmission des actes au contrôle de légalité à compter du 1er/01/2024, pour des raisons stratégiques et budgétaires.

Après en avoir délibéré, le CM valide la proposition d'adhésion avec DOCAPOSTE FAST comme tiers de télétransmission ; autorise le maire à signer le marché avec l'opérateur choisi et à signer l'avenant à la convention avec le représentant de l'Etat, à l'unanimité.

2023-27 : PARTICIPATION AUX FRAIS DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE

Le CM accepte à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement du CMS pour un montant total de 22,78 € ; autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents pour ce dossier ; dit que les crédits sont inscrits au budget.

2023-28 : ADHESION « AGEDEN » Association pour une Gestion Durable de L'Energie

Après échanges, le CM valide à l'unanimité la proposition d'adhésion à hauteur de 100€ annuels, à l'AGEDEN, comme partenaire technique des collectivités et territoires de l'Isère sur la thématique "énergie-climat".

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2023-29 : FOURRIÈRE ANIMALE / CONVENTION SACPA

Vu les interventions de la commune, notamment la capture d'animaux errants et/ou l'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg et considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à un service prestataire, le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la convention avec la SACPA, et mandate le Maire pour la signer et effectuer le paiement au profit de la SACPA.

2023-30 : ORGANISATION D'UNE JOURNÉE FESTIVE EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES SOUTENANT LE TELETHON

Après échanges, les membres du conseil valident à l'unanimité l'organisation de la journée téléthon le samedi 9/12/2023 en partenariat avec les associations locales, soutenant le projet.

La section "pain" d'ATOUT CRAS procèdera à une fabrication et vente de pain au profit du Téléthon, la commune comme les années précédentes, financera les ingrédients nécessaires sous forme de dons.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2023-31 : ORGANISATION D'UNE JOURNÉE FESTIVE "ARBRE DE NOËL, MARCHÉ DE NOËL" EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

Après échanges, les membres du conseil valident à l'unanimité l'organisation de cette journée festive le 9/12/2023. La commune propose une participation financière pour les animations à destination des enfants et les goûters. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2023-32 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT INSTALLATION ÉLECTRIQUE BÂTIMENT COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le CM approuve à l'unanimité la réalisation des travaux complémentaires de rénovation de l'installation électrique "four à pain", mandate le Maire pour solliciter une subvention complémentaire la plus élevée possible auprès du Département, autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération d'investissement, dit que le montant des travaux complémentaires de 4639,99€ HT est inscrit au budget prévisionnel 2023.

2023-33 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DEBAT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Par délibération du Conseil Communautaire du 16/12/2021, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui instaure des règles d'aménagement et de construction à l'échelle de la parcelle, en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Grande Région de Grenoble. Il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux au moment de son entrée en vigueur.

Le PADD est une pièce obligatoire du PLUi, il en est la clef de voûte, le document stratégique et politique. Il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées.

C'est un document qui donne une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement et de programmation, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction réglementaire des orientations qui y sont définies. Les documents réglementaires doivent être cohérents avec les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme définies dans le PADD.

Le PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le projet de PADD a été élaboré en s'appuyant d'une part sur les principaux enjeux tirés d'éléments de diagnostics réalisés à partir de 2022 et d'autre part sur les orientations des différents documents approuvés à l'échelle intercommunale.

Les orientations générales du projet de PADD du PLUi du Conseil Communautaire sont les suivantes :

A. CONSTRUIRE UN MODELE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE, SOBRE ET SOLIDAIRE

1. PROJETER UN DEVELOPPEMENT RAISONNE
2. EQUILIBRER LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
3. CONFORTER L'EQUILIBRE DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET SERVICES DE PROXIMITE
4. OPTIMISER LA CONNECTIVITE NUMERIQUE DU TERRITOIRE
5. METTRE EN PLACE LES CONDITIONS POUR DEPLOYER UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

B. CONFORTER LA QUALITE DU CADRE DE VIE

1. S'APPUYER SUR L'AUTHENTICITE ET LES SPECIFICITES PATRIMONIALES POUR « FAIRE TERRITOIRE »
2. ASSURER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL SOBRE ET ATTRACTIF POUR TOUS

C. FORTIFIER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE – POUR UN MODELE DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE

1. POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE GARANTISSANT EQUILIBRE, CREATION D'EMPLOIS ET ACCUEIL D'ENTREPRISES
2. DEPLOYER UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL VISANT A RENFORCER L'AUTONOMIE DU TERRITOIRE
3. ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES AU MAINTIEN ET AU DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET SYLVICOLES AINSI QU'A LA PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS
4. CONSIDERER LE TOURISME COMME UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL, FACTEUR DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE SON RAYONNEMENT CULTUREL

D. POUR UN MODELE DE DEVELOPPEMENT RESPECTANT LES RESSOURCES

1. PRESERVER LA QUALITE ET LA QUANTITE DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
2. ASSURER L'ADEQUATION DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET ECONOMIQUE AVEC LES CAPACITES D'ASSAINISSEMENT ET L'ENJEU DE PRESERVATION DES MILIEUX
3. GERER LES EAUX PLUVIALES EN PRESERVANT LES MILIEUX ET EN PREVENANT LES RISQUES
4. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
5. PRENDRE SOIN DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES
6. PROTEGER LES ESPACES NATURELS A VALEUR ECOLOGIQUE
7. GERER ET VALORISER LES DECHETS
8. PREVENIR L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX NUISANCES ET POLLUTIONS

Le CM a débattu des orientations générales du PADD proposées dans le cadre de l'élaboration du PLUi, pris acte de la tenue du débat, précisé que le procès-verbal établi dans le cadre de cette séance du CM sera transmis à SMVIC afin que les observations et contributions émises par les élus sur ce document soient prises en compte (le Conseil Municipal de Cras demande à la commission chargée de porter le projet du PLUi de la communauté de communes de ne pas entraver les projets locaux des petits villages, porteurs d'espoir et d'avenir).

QUESTIONS DIVERSES

Le projet de rénovation de l'ancienne cure avance. Les différents plans constituant l'avant-projet définitif ont été fournis par l'architecte. Ils seront présentés à la prochaine séance du conseil municipal pour validation.

L'un de nos employés communaux nous quitte fin octobre pour raisons personnelles.

La demande faite par les Restos du Cœur - pouvoir disposer une fois par semaine d'une quarantaine de m² pour distribuer de la nourriture à des familles nécessiteuses – ne peut être prise en compte par la commune car projet trop complexe à mettre en œuvre et surtout pas d'arrêt de bus proche pour le transport des familles.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2023

En introduction, le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-34 : PROJET DE REHABILITATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE CURE - VALIDATION DU DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Après présentation du projet de réhabilitation du bâtiment communal « la Cure » par Monsieur MARTINELLI, architecte mandaté et débat, le CM décide de mettre en œuvre le projet et d'engager le dépôt de permis de construire auprès du service instructeur de la Communauté de Communes de Saint Marcellin Vercors Isère et mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.

2023-35 : RECENSEMENT POPULATION 2024 : NOMINATION AGENT RECENSEUR

Le CM, après avoir pris connaissance des éléments obligatoires au recensement (moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'enquête), dit que la secrétaire de Mairie, désignée pour être coordonnateur, sera l'agent recenseur, et décide de mandater le Maire pour toutes les formalités nécessaires. Il sera versé par l'INSEE une dotation forfaitaire de recensement. La commune aura à charge les frais liés au recensement. L'INSEE désignera prochainement un superviseur qui sera le correspondant pour suivre les opérations.

Divers

Vidéo protection : la mairie lance ce mois-ci une consultation auprès de plusieurs sociétés, dans le cadre du projet de vidéo protection, présenté fin 2022 et inscrit au budget en février 2023.

Le saviez-vous ?

Le procès-verbal consignait les délibérations et points divers d'une séance de conseil municipal, est diffusé 3 fois : affichage dans le panneau d'informations de la mairie, publication sur le site Internet officiel de la mairie et enfin dans la Crazette. Pour ce faire, il doit être validé, après sa rédaction, par ce même conseil municipal lors d'une nouvelle séance.

Par exemple, le PV de la réunion du conseil municipal du 18 octobre 2023 a été validé le 8 novembre 2023, et mis à la disposition du public à partir du 9 novembre, soit 4 semaines après la séance.

Pour pallier au délai de diffusion, le législateur demande aux communes de publier dès le lendemain d'une séance de conseil municipal, un document appelé "liste des délibérations" où figure le résumé des délibérations votées par les membres de ce conseil, avec le détail de chaque vote.

2024 l'année du Recensement pour tous

Cette année, la commune de Cras réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Favorisez le recensement en ligne

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels.

Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !
Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...



Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez prendre contact avec la mairie au **04 76 07 94 10**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

C'est bientôt la mondée



Les agriculteurs de la commune seront heureux de vous accueillir le **20 janvier 2024** à la salle des Fêtes Marcel Gaillard, pour participer à leur traditionnelle mondée. Un peu de travail, de la bonne humeur et un casse-croûte seront les maîtres mots de cette soirée. Remplissez dès à présent le coupon-réponse du flyer joint à la Crazette.

 **Recensement**
de la population 2024

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 18 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**

Annonces & Projets

Passage de la déchèterie Mobile

La déchèterie mobile sera présente à Poliénas, place du village, les samedi 6 janvier, mercredi 21 février et mercredi 6 mars 2024
Horaires : 10h30 à 12h30 et 13h à 16h



Entretien des berges de la Pérola

Le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère), est l'établissement chargé de l'aménagement et de la gestion des rivières du Sud Isère. En ce qui concerne la commune de Cras, il assure l'entretien courant des deux ruisseaux qui traversent la commune : la Pérola et le Ruisseau des Feu-gères.

Des habitants ont aperçu au début du mois des employés munis de bombes à peinture le long de la Pérola. Ils ont identifié les arbres en bordure des berges pouvant générer des effondrements ou prêts à tomber. Ces espèces seront abattues dans les prochaines semaines.

Enfouissement de la ligne basse tension entre le rond-point de la Bascule et le pont de la Pérola

Le TE38 (Territoire Energie 38), qui pilote pour les collectivités l'éclairage public, les réseaux électriques et la transition électrique, a présenté il y a quelques mois un projet d'enfouissement d'un réseau basse tension entre le carrefour de la Bascule et le pont de la Pérola. Le plan de financement, accepté par le conseil municipal lors de la séance du 23 août, autorise TE38 à lancer le projet. Les travaux se dérouleront en 2024.

Enfouissement de lignes moyenne tension

Les services d'ENEDIS (l'une des filiales d'EDF chargée de la distribution d'électricité) sont confrontés depuis plusieurs années à des coupures intempestives sur l'une des branches du réseau moyenne tension qui traverse le village. Ces incidents en augmentation constante interviennent dans des secteurs boisés, souvent difficilement accessibles.

La ligne moyenne tension qui part du poste de transformation de la Bascule, qui se dirige vers l'église puis se divise en deux parties vers le nord en direction de Morette et vers l'ouest pour rejoindre Vatilieu, sera totalement enterrée. La place de la Bascule, le chemin de l'église, la route de Vatilieu, le chemin du Perrier et un petit secteur de la route des Feugères seront impactés par les travaux, prévus en 2024.

Vidéoprotection

Une consultation concernant la mise en place de caméras externes destinées à la vidéoprotection est en cours. Elle fait suite à la décision prise par le conseil municipal fin 2022, et son inscription au budget 2023. La gendarmerie de Moirans est également intervenue début 2023 pour nous aider à sérier les besoins face aux incivilités rencontrées sur le territoire de la commune depuis de trop nombreuses années. Les secteurs Mairie – Bascule, Salle des Fêtes – Atelier communal et le parvis de l'église ont été retenus. Le projet s'étalerait probablement sur deux années.

Les ressources en eau ne sont pas infinies

Le département n'a cessé d'émettre des bulletins de situation de vigilance et d'alerte pour notre territoire depuis le printemps dernier. Durant encore de nombreuses semaines (peut-être des mois), la situation concernant la production d'eau potable pour la commune (ainsi que celle des villages voisins), restera fort probablement en **alerte renforcée** (niveau 3 sur une échelle de 4), pour les eaux souterraines malgré les fortes précipitations de ces dernières semaines. La plupart des captages destinés à la fourniture d'eau potable sont issus de nappes souterraines, dont certaines qui ont leur seuil à minima, mettent 5 à 10 ans pour se reconstituer.

Les collines de Chambaran ne sont pas des réserves d'eau... éternelles.

Dans le monde agricole

Les frelons asiatiques sont toujours présents sur notre territoire.

Les apiculteurs de Cras et de Morette ont animé fin novembre une réunion d'information sur le frelon asiatique. Eric Massit, animateur de cette soirée, a rappelé à tous l'impact de cet insecte sur la biodiversité et plus particulièrement auprès des abeilles domestiques, sa prolifération dans la région et son cycle de reproduction. Faisant suite à une première réunion tenue en début d'année, il a insisté sur la période où il est indispensable d'intervenir sur la population des reines fondatrices, qui sont à l'origine de la prolifération de cette race : les actions sont à mener impérativement de mars à mai.



Au printemps dernier, les apiculteurs de Cras et de Morette ont, de concert, mené une campagne de piégeage dans leur village respectif. Ils ont établi un plan d'action et ont assuré les mises en place, la surveillance et les approvisionnements des pièges, avec l'accord des riverains. L'association Nature et Protection de Cras (NPC), a financé l'achat des pièges destinés à ce projet. Le bilan de cette opération est satisfaisant : à Cras 127 insectes ont été capturés sur 27 lieux différents, avec des retours prometteurs : aucune des ruches présentes sur le territoire de la commune n'a été perdue (alors que la saison 2022 fut catastrophique).

Certes les apiculteurs ont gagné une bataille, mais ils n'ont pas gagné la guerre contre le frelon asiatique. Les scientifiques annoncent qu'il faut piéger les reines au moins 4 années de suite pour contenir leur présence. Ils soulignent également la fragilité de l'écosystème, où un piégeage de frelons asiatiques mal adapté peut détruire aussi d'autres insectes dont la présence est majeure.... En effet, cette lutte doit dépasser les frontières communales : ce qui s'est fait à Cras et à Morette est malheureusement un épiphénomène : les communes limitrophes suivent peu ou pas la campagne de piégeage ; chacun sait que si rien n'est mis en route ailleurs, le frelon asiatique a encore de beaux jours devant lui.

Andrée Charrin et Françoise Déplantes sont à Cras les référentes de la campagne de piégeage des frelons asiatiques, et restent à votre écoute pour d'éventuelles informations complémentaires. Agriculteurs, apiculteurs, chasseurs, habitants, randonneurs... Signalez les nids de frelons asiatiques visibles durant l'hiver pour élaborer une stratégie de piégeage sur nos communes en février 2024, sur le site <https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement>

N'oubliez pas le "manger local"

"Après la pluie vient le beau temps", comme le dit cette citation française. 2023 l'a prouvé mais d'une façon extrême. Dès le début de l'année, le soleil et les températures douces apparaissent, c'est agréable et chacun est de bonne humeur. Mais derrière cette impression de bien être, la nature souffre. Les prairies et les céréales se développent trop vite, les noyers et les cerisiers bourgeonnent, les jardins s'embellissent, et tous deviennent alors plus sensibles au gel d'avril. C'est normal d'avoir du gel en avril ! Ce qui ne l'est pas c'est d'avoir de la chaleur en février et mars !



Puis le 2 juin, survient de nulle part l'orage et la grêle violente, froide, déchiquetant tout sur son passage. Rien ne lui résiste, légumes, fruits, fleurs, blé, fourrage, notamment sur le haut du village. Puis arrivent d'autres passages orageux en ce mois de juin. C'est normal d'avoir des orages en juin ! Ce qui ne l'est pas c'est de les avoir à 6h du matin !

Juillet et août, c'est l'été et pour nombre de cralins, ce sont les congés. Mais en 2023, il fallait mieux les passer à l'ombre. En effet, la barre des 41°C a été frôlée à 3 reprises les 21,22 et 23 août derniers. Et encore une fois, les céréales, les vergers, les jardins se déshydratent, se dessèchent et dépérissent. Les vaches et les veaux ont chaud malgré l'acharnement des éleveurs pour leur procurer de l'eau à volonté. C'est normal d'avoir chaud en été ! Ce qui ne l'est pas c'est d'avoir des températures extrêmes dignes des pays du nord de l'Afrique !

Puis arrive l'automne avec ses couleurs qui illuminent nos fins de journée, et le début de la fraîcheur. C'est l'heure de la récolte des noix, des vendanges, de la cueillette des légumes. Les vaches et les veaux se rapprochent des étables. Bref chacun s'apprête à l'arrivée de l'hiver. Et encore une fois, la nature en décide autrement. La canicule fait de la résistance. C'est normal d'avoir un jour ou deux de soleil en automne ! Ce qui ne l'est pas c'est d'avoir des températures moyennes comprises entre 18 et 24°C pendant le mois d'octobre !

Enfin, la pluie arrive, c'est un bienfait pour toute la nature. Mais encore une fois, 2023 fait dans l'excès. La pluie n'en finit pas de tomber, les ruisseaux gonflent, débordent et inondent champs et villages. Par chance, Cras n'a pas eu encore à subir les caprices du temps cette fois-ci. Le cumul de précipitations est tout de même bien plus élevé que la normale. Encore une fois, c'est normal qu'il pleuve à l'arrivée de l'hiver ! Ce qui ne l'est pas ce sont les quantités importantes en peu de temps !



Pour conclure en parlant d'agriculture, et plus précisément alimentation, nous avons la chance d'avoir à disposition un choix de viande, de fruits et de légumes. Et encore une fois, c'est normal de vouloir manger varié à chaque fois que nous le désirons ! Ce qui ne l'est pas c'est de faire venir du lait de Nouvelle Zélande, des noix du Chili, des cerises en hiver ou de la viande du Texas, tous ces produits élevés ou cultivés avec des solutions ou techniques interdites en France !

Nous produisons tout cela dans nos campagnes et dans nos fermes. Alors si nous voulons faire un petit geste pour que dame nature ne soit pas trop souvent en colère, mangeons local !

Vachement bien la Villard de Lans !

Ce mois-ci nous vous présentons la **Villard de Lans**. C'est une vache de race laitière à robe froment, de grand format, et de type mixte. La Villard de Lans a un tempérament agréable, à la fois docile et plein d'allant. C'est une vache équilibrée. Elle s'est développée sur des plateaux calcaires parfois acides à 1200 m d'altitude dans le massif du Vercors. C'est une race polyvalente traditionnellement de traite, réputée pour la qualité de sa viande, son aptitude au travail des champs, et au débardage des bois. La Villard de Lans est une remarquable consommatrice et transformatrice de fourrage grossier pourvu qu'il soit de bonne qualité.

En voici sa description :

Sa tête : moyenne au chanfrein droit plutôt déprimé que busqué, cornes portées latéralement puis légèrement retroussées.

Son corps : plutôt long, poitrine profonde et panse développée, bassin large, et queue légèrement relevée, mamelles souples et attache fine, membres solides mais pas grossiers, articulations bien dessinées.

Sa robe : allant du froment clair au froment vif, parfois même blanche, muqueuses et museau clair

Sa hauteur : femelles 1,70 m au garrot.

Son poids : femelles 700 kg, mâles 900 kg à 1,2 tonne.



Effectif et localisation géographique : au début du XX^e siècle avec 15 000 têtes, la race Villard-de-Lans était à son apogée. Dans les années 50, elle souffre de l'abandon de la traction animale et de la politique locale de spécialisation des exploitations. En 1978 on ne comptait plus que 120 femelles de race pure. Des actions de sauvegarde ont commencé par un inventaire des animaux restants dès 1976 et la collecte de 3 taureaux pour l'insémination artificielle pour la première fois en 1977. Actuellement, avec moins de 500 femelles, la race Villard-de-Lans fait partie des races à très petits effectifs. Elle est présente aujourd'hui dans 17 départements français et reconquiert son territoire d'origine : le plateau du Vercors...



Son origine : La Villard de Lans est la seule survivante des nombreuses races blondes qui peuplaient autrefois le Sud Est et la Franche Comté. Elle se rattache très certainement au groupe des races dites jurassiques. Les 5 communes de la Montagne de Lans dans le Vercors constituent son berceau. La race a été représentée au Concours Général Agricole dès 1895. En 2008 a été créé l'Organisme de Sélection des Races Alpines Réunies, dont la Villard de Lans fait partie, avec l'Abondance et l'Hérens.

Production : le lait est facilement adapté pour la fabrication du fromage, plutôt gras, convient parfaitement à la fabrication de pâtes persillées de type AOC Vercors Sassenage. L'alimentation est essentiellement à base d'herbe et de bon foin. Les veaux élevés sous la mère (excellente nourrice), sont réputés pour leur rendement et leurs qualités gustatives.

A proximité de chez nous : vous pouvez en voir en allant vous balader sur les plateaux du Vercors, et notamment lors de la traditionnelle fête du bleu qui a lieu chaque année fin juillet. Vous trouverez plus d'informations sur le site Fête du Bleu.

Extraits de :

- Livre "Races bovines de France", France UPRA Sélection, et Institut de l'élevage, aux éditions guides France Agricole.
- Site Osrar , puis choisissez la rubrique Villard de Lans.

Dans la prochaine Crazette, nous vous présenterons la vache de race Normande.

A l'école Maternelle

Une matinée par semaine, les élèves de la maternelle font l'école en pleine nature, dans les environs proches de l'école.

Un environnement riche par sa diversité, lieu privilégié pour l'éveil des petits. Ils APPRENNENT AUTREMENT.

Il est proposé aux élèves des activités pédagogiques en milieu naturel, offrant des apprentissages uniques, touchant des domaines comme : la motricité/le langage / les activités sensorielles /l'art plastique : land' art/les mathématiques /les sciences / la musique ...

"Notre maîtresse nous fait découvrir DAME NATURE et tous ses trésors.

La VUE, L'OÛÏE, LE TOUCHER, L'ODORAT sont mis en éveil.

Nous récoltons les trésors de l'automne, nous créons, nous jouons

Nous étudions les arbres qui nous entourent : les FEUILLUS et les CONIFERES. la MOUSSE, le LIERRE qui recouvrent les troncs et les branches des arbres.

Les boules de GUI que nous avons cru être des nids d'oiseaux. Pas du tout !

La maîtresse nous a dit que le GUI était un PARASITE et qu'il se nourrissait de la sève de l'arbre et finissait par l'épuiser, et l'arbre pouvait alors avoir du mal à grandir (croître) et même pouvait mourir. Les arbres sont des êtres vivants, ils respirent, se nourrissent, grandissent, se reproduisent. Ils ont besoin de TERRE, d'EAU et de LUMIERE. Il est important de les PROTÉGER !

Avec les feuilles d'automne que nous avons récoltées et fait sécher, nous allons réaliser une décoration pour Noël ! Mais Chuuut il ne faut pas le dire ! Surprise !





Et en attendant les vacances, nous avons confectionné un calendrier de l'Avent original ! Une forêt de SAPINS (conifères) !! Fabriqués en papier et carton. A l'intérieur de chacun, de petites friandises s'y cachent avec une devinette sur le thème de NOËL. Vous pouvez admirer cette forêt (voir la photo ci-dessous).

PASSEZ DE BONNES VACANCES DE NOËL et à l'ANNEE PROCHAINE !

Les élèves de l'école maternelle de Cras et leur maîtresse Catherine.



Repas du CCAS

Actions du CCAS de Cras pour nos aînés

Les Centres Communaux d'Action Sociale de Cras et Morette ont organisé le repas des aînés au restaurant Le Pont de Champ, à Beaucroissant, le samedi 23 septembre 2023.

Le moment, très convivial, a été apprécié par les 52 personnes de 70 ans et plus présentes. Ce fût l'occasion pour certains de se retrouver afin d'échanger dans la bonne humeur, autour d'un bon repas campagnard, très copieux. Certains ont même poussé la chansonnette !

Le Maire de Morette en a profité pour inviter les crâlines à participer aux jeux du mercredi à la salle des fêtes de Morette, qui ont lieu une semaine sur deux. N'hésitez pas à téléphoner à la mairie de Morette si vous êtes intéressés afin de connaître les dates (04 76 07 81 58).

Les membres du CCAS ont aussi offert une visite et quelques douceurs aux personnes désireuses de les recevoir, qui ont eu 80 ans cette année. Quatre fois vingt printemps, ça se fête !

Enfin, en cette fin d'année, les personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu assister au repas des aînés, et qui sont d'accord, recevront une visite chaleureuse et pleine de douceurs...



De mon clocher



Avec Chloé Lechat

Bonjour, je suis la chouette hulotte de Cras. Je partage ma vie entre le clocher de l'église et les grands arbres du quartier. Je vis avec vous, plutôt la nuit, et j'ai le temps de voir et d'entendre ce qui se passe autour de moi. J'ai décidé de vous présenter des gens du village, hommes, femmes, jeunes, actifs, retraités, qui ont tous des vies différentes, mais ô combien riches !

Aujourd'hui, je vais vous parler de Chloé Lechat, marin-pompier de Marseille.

Chloé a passé toute son enfance, puis son adolescence à Cras. Elle fréquente les écoles de Morette (maternelle et CP), puis de Cras jusqu'au CM2. Elle enchaîne ensuite les études secondaires au collège de Tullins et au lycée de Moirans où elle obtient un bac S.

Les gestes qui sauvent

Chloé se souvient en classe élémentaire du passage d'un intervenant venu présenter le secourisme. Il insiste sur l'importance de connaître les gestes "qui sauvent" et raconte aux jeunes élèves que par l'ignorance de ces gestes, il n'a pas été possible de secourir un enfant étouffé par l'absorption d'un sucre, dans un centre de vacances. Ce souvenir la marque : *"les gestes sont faciles à prodiguer quand on les connaît, et je ne veux pas me retrouver un jour dans cette situation-là !"*. Elle dit qu'il faut qu'elle fasse quelque chose... l'idée va germer dans sa tête. Quelque temps plus tard, à l'âge de 12 ans, Chloé postule aux JSP de Tullins (Jeunes Sapeurs-Pompiers), en envoyant une lettre de candidature.

Les JSP durent quatre années. La promotion de Chloé est composée d'une douzaine de jeunes, ils ne seront plus que deux en dernière année. Chloé aime la théorie, ce qu'elle apprend lui plaît beaucoup, elle réussit avec brio tous les examens. L'entraînement physique n'est pas oublié : beaucoup de cross pour conserver la forme, souvent avec d'autres JSP à l'extérieur de Tullins. Elle connaît les cérémonies officielles, et surtout l'esprit d'équipe, la solidarité : *"dans l'effort, s'il y avait des collègues en difficulté, on allait les chercher... le formateur nous disait qu'on n'est pas plus fort que l'élément le plus faible du groupe."*

Les JSP durent quatre années. La promotion de Chloé est composée d'une douzaine de jeunes, ils ne seront plus que deux en dernière année. Chloé aime la théorie, ce qu'elle apprend lui plaît beaucoup, elle réussit avec brio tous les examens. L'entraînement physique n'est pas oublié : beaucoup de cross pour conserver la forme, souvent avec d'autres JSP à l'extérieur de Tullins. Elle connaît les cérémonies officielles, et surtout l'esprit d'équipe, la solidarité : *"dans l'effort, s'il y avait des collègues en difficulté, on allait les chercher... le formateur nous disait qu'on n'est pas plus fort que l'élément le plus faible du groupe."*



Un engagement social sans faille

Après ses 4 années de JSP qu'elle termine avec aisance, Chloé s'engage comme pompier volontaire, toujours à la caserne de Tullins. Elle est opérationnelle après trois stages qui la confirment à ce poste : *"comme tous les pompiers, j'ai assuré les gardes et j'allais sur toutes les interventions."* En parallèle elle est scolarisée au lycée où elle passe un bac S. Elle se questionne sur son avenir durant la terminale : elle veut faire de l'humanitaire, mais n'a pas forcément le point d'entrée pour démarrer ce nouveau projet.

C'est en échangeant avec ses collègues de la caserne qu'elle découvre que les structures de l'humanitaire ont toujours besoins d'infirmières... et elle s'inscrit à différents concours d'infirmières.

Chloé est reçue à l'école d'infirmières de Saint Egrève. Elle suit la formation durant trois ans, tout en continuant à assurer les gardes à la caserne de Tullins ... et à assurer chaque année la présentation des calendriers des sapeurs-pompiers de Tullins au village, souvent le soir ! Elle obtient sans problème son diplôme d'infirmière.

Chloé débute sa carrière d'infirmière aux urgences, de nuit, à la clinique mutualiste, puis intègre le CHU de La Tronche, au service de réanimation (en alternance 3 semaines de jour suivies de 3 semaines de nuits etc...). Elle traverse la période du Covid, "pas simple, qui a beaucoup transformé nos façons de travailler", souligne Chloé.

Vers une carrière professionnelle

Le travail au CHU dure trois ans. Chloé continue, elle est toujours présente aux gardes de Tullins, à intervenir avec ses collègues. En même temps elle réfléchit sur son avenir. Le monde militaire l'intéresse, et plus particulièrement celui des marins-pompiers. Elle sait que le temps presse car il faut avoir moins de 25 ans pour postuler dans cette unité, et avoir de très bonnes aptitudes physiques : elle s'entraîne souvent, mais doute de ses moyens. Chloé va mettre tout en œuvre pour préparer sérieusement les



tests d'entrée des marins pompiers de Marseille : elle démissionne du CHU pour ne plus travailler que le jour dans un EHPAD, et prend un coach personnel pour se préparer aux épreuves physiques des tests imposés. Elle passe avec succès les premières épreuves à Lyon, puis à Marseille où elle est définitivement admise au BMPM (Bataillon des marins pompiers de Marseille) après deux autres séries de tests (dont une part importante destinée au sport). Tout n'est pas terminé : pour finaliser cette admission, chaque nouvel admis doit suivre une formation de six mois, une partie commune au métier de marin et la seconde au métier de pompier. Elle passe avec succès les différents tests associés à cette formation, et devient opérationnelle dans l'une des casernes de Marseille en juin 2022, avec un engagement de quatre ans et le grade de matelot.

Le rythme de travail de Chloé varie suivant les saisons : trois jours de garde (ou d'astreinte) l'hiver et quatre jours l'été, répartis sur six jours (un jour de garde dure vingt-quatre heures).

Les interventions sur les incendies ne sont plus aussi nombreuses qu'autrefois, grâce à la prévention. Chloé est intervenue une seule fois sur gros feu de forêt, et sur quelques feux de moindre intensité. Les marins-pompiers pratiquent surtout les secours à la personne (environ 80% des interventions).

Toujours le même enthousiasme pour son métier

Après plus d'une année en caserne, Chloé est devenue quartier maître de seconde classe. Elle a toujours de l'enthousiasme pour son métier, et elle est appréciée par ses collègues. Elle "cultive" toujours l'esprit d'équipe, très important pour son métier, et elle ne se pose pas de question sur son avenir.

Chloé pratique un métier social formidable. Elle ne veut, en aucun cas, le placer sur un piédestal, même s'il fait rêver certaines personnes : "il faut croire en ses capacités, rien n'est inatteignable ! Ce métier n'est pas exceptionnel, il est à la portée de tous".

Et cerise sur le gâteau : Chloé continue à assurer les gardes à la caserne de Tullins : vous l'avez peut-être vue à nouveau cette année, présenter les calendriers 2024 ?



Connaissez-vous le test de la planche ?

La forme physique du marin-pompier est contrôlée chaque jour. Après l'appel du matin chaque soldat doit gravir une planche située à 2,4 mètres du sol, uniquement avec la force de ses bras. S'il n'y arrive pas, il n'est pas destiné à piloter un engin d'incendie durant la journée en cours, et il est uniquement affecté au secours à la personne.



Echo du Grand sou des écoles

Le Sou des Ecoles de Cras & Morette vous remercie pour le succès de la vente de fromages de cet automne. Ainsi en vous régaland vous avez contribué au financement de nouveaux projets pour nos enfants !

Cette nouvelle année 2024 sera l'occasion de nous rassembler lors de nombreuses festivités :

- En mars, vente pour raclettes et fondu(e)s de fromages, agrémentée d'un apéritif convivial
- En avril, chasse aux œufs de Pâques pour nos détectives en herbe et bal costumé pour devenir les super-héros, fées, ninjas et magicien(ne)s... de leurs rêves !
- En juin, la fameuse et tant attendue fête de fin d'année avec au programme une nouveauté, 2 structures gonflables pour libérer les tensions de l'année et entrer avec joie et légèreté dans la saison chaude ! Et toujours, les spectacles, repas, bar, musique... pour se rencontrer, partager et échanger autrement. Nous vous attendons nombreux pour fêter l'été avec les enfants, dans la salle des fêtes de Cras !



Rappelons que les bénéfiques permettent aux enfants de sortir des salles de classe pour explorer de nouveaux horizons et réaliser des projets qu'ils ne pourraient pas entreprendre à l'école.

Au plaisir de célébrer cette nouvelle année 2024 tous réunis !

Le marché de Noël

Petits et grands ont retrouvé le samedi 9 décembre à la salle des fêtes le Père Noël accompagné de sa dame, de ses lutins et de ses animaux. Organisé par la mairie, la nouvelle association A Cras Pot Vitt, et Atout Cras, ce moment festif et convivial fut l'occasion de préparer les fêtes de fin d'année avec les différents objets et produits locaux proposés par les exposants. Il permit aux enfants de saluer le père Noël, de se faire prendre en photo avec lui, de se faire maquiller, de réaliser les décorations du sapin, et de goûter les viennoiseries de la Section Pain.

Merci aux deux Bénédicte et à leurs équipes respectives, à celle du Père Noël et plus particulièrement à Solenne et sa petite vache d'Hérens "Unique"... et à tous les autres bénévoles.





2023 avec ... **Atout Cras !**

La Gym

2 séances de gym douce-étirements et gym sportive-cardio-training, animées par Patricia, avec 45 participants.



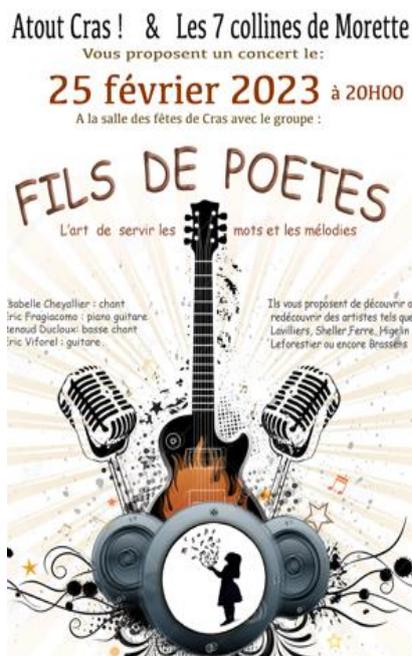
La section Loisir d'Atout Cras

Un groupe de fidèles de la Section Loisirs d'Atout Cras (S.L.A.C.) partage dans la bonne humeur, des moments de découverte dans les 4 coins du département, et des instants de dégustations à la salle des fêtes ou en sortie :

- En juillet, un périple en Vercors : grotte de la Luire, repas au restaurant Bellier à La Chapelle en Vercors, visite de la maison musée de Rochechinard
- En août, pour clore l'été, un pique-nique avec un concours de pétanque
- En octobre : visite de l'expo peinture à Vinay, repas au restaurant Atalante et jeux à la salle des fêtes
- Et aussi...une soirée « Théâtre » au Grand Angle de Voiron
- En novembre : repas au Grangeon des Saveurs et après-midi jeux à la salle des fêtes
- Et aussi...une sortie avec les Cars Perraud au marché de Noël de Montreux

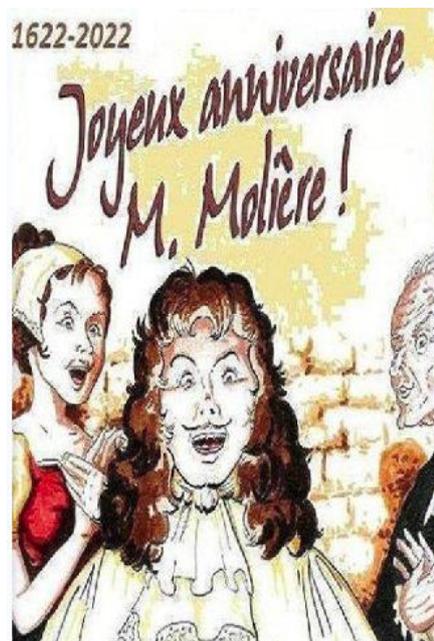
Soirée concert

Le 25 février, concert du groupe Fils de Poètes avec les 7 Collines de Morette



Soirée Théâtre

Le 25 mars, soirée Théâtre Joyeux Anniversaire M. Molière avec la Compagnie Scarabande



La Fête du Livre

Du 12 au 14 mai : 6ème édition thème "Carnet de Voyages"

26 classes avec 550 enfants, 994 livres distribués. Des animations diverses, ateliers cartes postales, photomaton, contes, ateliers scientifiques, atelier réalité virtuelle, auteurs

Le repas du 11 Novembre



Un nouveau pays visité pour un repas autour du monde : **le Portugal !**

Apéritif aux senteurs du Portugal avec Bolinhos de bacalhau, olives

Feijoada ou cassoulet portugais et en dessert Pasteis de nata, Salame

Un régal, dans une ambiance très conviviale, avec une bonne équipe, très réactive.

Section Pain

La section pain a effectué 4 fournées de pain et brioches dont une au profit de l'association



Une nouvelle participation au téléthon avec la mairie de Cras et la nouvelle association craline **A CRAS POT VITT** pour la 2ème fête de Noël à Cras !



Atout Cras souhaite pour la nouvelle année 2024
vous voir plus nombreux dans nos manifestations et
si vous le souhaitez suggérez nous des idées d'animations !!!
atout.cras@gmail.com



Notre Histoire

Message du ministre des Armées et de la secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la mémoire, sur la commémoration du 11 novembre 1918

Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans déjà que, dans la clairière de Rethondes, le maréchal Foch a apposé sa signature sur la convention d'armistice.

Cinq ans déjà que Clemenceau a présenté l'armistice à la Chambre des députés, saluant l'Alsace et la Lorraine retrouvées, honorant « nos grands morts qui ont fait cette victoire ». Et dans cette heure terrible, à l'appel du carillon des églises et des beffrois, dans le silence des canons qui se sont tus, coulent à travers tout le pays des larmes de soulagement et de fierté.

Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans que les blessures cicatrisent lentement. Sur les visages des gueules cassées. Dans le coeur des veuves. Dans la solitude des orphelins. Devant les tombes ouvertes pour un fils ou un père. Au pied des monuments aux morts dont s'est couvert le pays. Les Français sont devenus des sentinelles de l'oubli.

Le 11 novembre n'est plus seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français.

C'est le 11 novembre 1920, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix de la Victoire.

C'est le 11 novembre 1923, quand André Maginot allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

C'est le 11 novembre 1940, quand, dans le désarroi des consciences, les lycéens et les étudiants de Paris font de la flamme un symbole de résistance. Quand chez nos compatriotes alsaciens et mosellans, coupés de leur Patrie, la résistance s'organise.

C'est le 11 novembre 1943, quand les résistants de l'Ain devancent la Libération en défilant dans Oyonnax.

C'est aussi le 11 novembre 1944, quand la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

Alors, face aux noms inscrits sur les monuments devant lesquels nous sommes rassemblés, nous nous souvenons de tous les morts pour la France qui trouvent le repos dans nos mémoires reconnaissantes. Nous nous souvenons de ceux de 14, de ceux de 40 et de 44, de ceux de 1954 et de 1962, de ceux de 1983 ou de 2008 et de tous les autres. Nous nous souvenons de l'adjudant-chef Nicolas Latourte, du sergent-chef Baptiste Gauchot et du sergent-chef Nicolas Mazier, tous trois morts pour la France en 2023.

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls.

Et portons fièrement le Bleuet de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent.

Aujourd'hui la flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé de clamer :

Vive la République ! Et vive la France !

